



La FPI se renforce sur l'innovation et l'action territoriale

La FPI, regroupant les promoteurs immobiliers en logement et en immobilier d'entreprise, consolide son équipe avec le recrutement d'un nouveau Directeur technique et de l'innovation, et d'un Délégué aux territoires.

Frank Hovorka, nouveau Directeur technique et de l'innovation

Succédant à Philip Gibon dans des missions élargies aux enjeux de l'innovation, Frank Hovorka sera responsable de l'expertise technique de la Fédération, et suivra à ce titre, avec la Commission construction, l'actualité normative : mise en œuvre de la loi ESSOC (permis d'expérimenter, réécriture du code de la construction etc.) et de la loi ELAN (réforme de l'accessibilité), préparation de la future réglementation environnementale dont l'expérimentation en cours E+C- et plus généralement le suivi de tous les textes examinés par le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), dont la Présidente de la FPI, Alexandra François Cuxac est vice-présidente.

Frank Hovorka a débuté sa carrière en 1990 en tant que responsable opérationnel sur des opérations de construction du groupe Vinci en Europe centrale. En 2000, de retour en France auprès de la société foncière ICADE, il intervient en tant que directeur d'opérations tertiaires et sur le développement numérique du parc immobilier du groupe à travers la conception du réseau de fibres optique et la réalisation des premiers « data center ». En janvier 2007 il rejoint le département International en tant que directeur de programmes en charge du développement en Allemagne principalement. En septembre 2010 il rejoint la direction de la stratégie du groupe Caisse des Dépôts en tant que directeur de programmes immobilier en charge de la politique environnementale, puis de directeur de projet au sein du département pilotage stratégique de l'établissement public. Depuis 2017, il était directeur de la Stratégie, digital et RSE du groupe immobilier Quartus.

Son expertise reconnue dans le digital et la performance environnementale, ainsi que son expérience internationale - il préside notamment la REHVA (fédération européenne des associations nationales de chauffage, ventilation et air conditionné) - permettront à la FPI d'enrichir ses propositions sur ces sujets clés.

Jean-Charles Le Guen, nouveau Délégué aux territoires

Dans la continuité d'une année 2018 qui l'a vu modifier ses statuts pour densifier ses relations avec ses 18 chambres régionales, la FPI déploie en 2019 un plan d'action territoriale dont la mise en œuvre sera confiée à Jean-Charles Le Guen, dans une nouvelle fonction de Délégué aux territoires, à partir du 25 février.

Titulaire d'un Magistère d'urbanisme et d'aménagement de Polytech Tours et d'un EMBA Management, communication et société Sorbonne-CELSA, Jean-Charles Le Guen a été successivement consultant en développement des territoires puis conseiller technique de l'USH pour le renouvellement urbain avant de rejoindre l'ANRU, où il a été successivement chargé de mission de coordination du PNRU, responsable de

CONTACT PRESSE

Sophie Mazoyer – FPI France

01 47 05 44 36 – s.mazoyer@fpifrance.fr

[@fpi_fr](https://twitter.com/fpi_fr) www.fpifrance.fr

l'animation des réseaux professionnels et, depuis 2015, chargé de mission territoriale pour la Seine Saint Denis.

La création de cette nouvelle fonction répond au besoin de développement de l'action régionale de la FPI : dans une politique du logement de plus en plus territorialisée, le dialogue avec les décideurs nationaux doit se prolonger dans les métropoles, où la FPI doit participer aux diagnostics, faire valoir sa connaissance des marchés et faire connaître ses propositions.

Le Délégué aux territoires soutiendra et accompagnera les initiatives des chambres en ce sens, leur apportera son expertise technique et son expérience de l'animation de réseau et mettra à leur disposition les moyens du budget fédéral.

Pour **Alexandra François-Cuxac**, Présidente de la FPI France :

« J'ai la conviction que c'est à nous, professionnels, de trouver les réponses aux défis du logement abordable et du développement durable. Pour cela, nous devons intégrer l'innovation dans tous les aspects de nos métiers, et rayonner dans les territoires, là où se trouvent à la fois nos clients, les décideurs, les aménageurs et les habitants. C'est avec cet objectif en tête que nous avons décidé, avec ces deux recrutements, d'enrichir nos compétences et d'accélérer notre développement territorial ».

A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France, dont elle négocie les accords de branche. Le chiffre d'affaires de la promotion privée s'élève à 43,1 milliards d'euros, elle emploie **29 650 personnes** (données rapport de branche 2017). La FPI rassemble plus de 570 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur la production immobilière (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI promeut les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires.

La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union Européenne des Promoteurs-Constructeurs (UEPC) dont elle assure la présidence depuis mai 2018.